

## Absence à son poste de travail

Par solange77, le 27/12/2010 à 23:16

Bonjour,

J'ai employé une personne chez moi pendant 4 heures par semaine durant trois mois. Elle est venue une dernière fois fin novembre, a perçu son salaire et ne s'est pas représentée depuis. Elle ne répond pas à mon courrier lui demandant de ses nouvelles et ses intentions. Sa rémunération se faisait par chèque emploi service.

Quelles démarches et quelles précautions dois je prendre car je dois préciser qu'elle peut se montrer de mauvaise foi. Merci.

Par corima, le 28/12/2010 à 00:17

Bonsoir, si vous lui aviez fait un contrat, envoyez lui une LRAR en lui disant qu'il est rompu pour abandon de poste de sa part. Et prenez une autre personne.

Par solange77, le 28/12/2010 à 11:05

bonjiour merci pour cette réponse , dans le cadre des cesu non je n'ai pas fait de contrat , cela change til quelques choses ?

## Par P.M., le 28/12/2010 à 13:41

Bonjour,

Surtout n'écrivez pas à cette personne que vous considérez son abandon de poste comme une rupture du contrat de travail car une démission ne se présume pas et un licenciement doit respecter une procédure...

Vous pouvez laisser perdurer la situation sans ne rien faire d'autre...

Par corima, le 28/12/2010 à 20:21

Sans contrat, Pmtedforum a raison, suivez son conseil